



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique à la Formation et à
l'Innovation Pédagogique

DAFIP/17-750-121 du 04/09/2017

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - ENSEIGNEMENT EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) - SESSION 2017

Références : Arrêté du 30.11.2009 publié au J.O du 9.12.2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004 et l'arrêté du 27 septembre 2005 - Note de service n°2009-188 du 17.12.2009 parue au BO n°48 du 24.12.2009

Destinataires : Personnels enseignants des premier et second degrés

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Chef de bureau du Pôle Carrière et Certifications Enseignants - Tel : 04 42 93 88 44

La certification complémentaire permet à des **enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public**, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux **maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat**, de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

Le secteur disciplinaire **Enseignement en Langue des Signes Française** s'adresse aux enseignants des premier et second degrés titulaires ou stagiaires, **qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (L.S.F), dans le cadre de l'enseignement de la, ou des disciplines pour lesquelles ils auront été qualifiés par leur concours.**

Ces enseignants n'auront pas en revanche vocation à dispenser un enseignement de la L.S.F, enseignement pour lequel un CAPES a été créé à la session 2010.

Lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen prévu à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'exposé se déroulera en français et l'entretien qui lui succède en LSF.

INSCRIPTIONS

Le registre d'inscription pour la session 2017 est ouvert du :
Lundi 11 septembre 2017 au vendredi 06 octobre 2017

DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier d'inscription en cinq exemplaires est à poster en envoi recommandé simple au plus tard le :

Vendredi 06 octobre 2017

Le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Rectorat d'Aix-Marseille
DAFIP
Bureau 205
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Ce dossier doit comprendre :

- La demande d'inscription (modèle joint en annexe) dûment complétée, datée et signée
- Un rapport **d'au plus cinq pages** (voir le chapitre II de la note de service ministérielle n°2004-175 du 19/10/04 parue au BO n°39 du 28/10/04)
- Deux enveloppes petit format timbrées au tarif en vigueur, et libellées à vos nom et adresse pour l'envoi de la convocation, et du relevé de notes.

**Tout dossier posté après la date limite (cachet de la poste faisant foi)
du vendredi 06 octobre 2017 sera rejeté, quel que soit le motif.**

Ce rapport doit préciser :

- les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, ou à l'ESPE,
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.
- Les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,
- Comporter le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative.

STRUCTURE DE L'EXAMEN

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes en français, suivi d'un entretien avec le jury en LSF d'une durée de vingt minutes.

Les candidats seront convoqués individuellement par les services rectoraux.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE SESSION 2017
EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)**

I - SITUATION PERSONNELLE :

Nom patronymique : Nom marital :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. personnel : Adresse électronique :

II - SITUATION ADMINISTRATIVE 2017/2018 :

Corps : Tél. professionnel :

Discipline enseignée :

Qualité : titulaire stagiaire

Position : En activité (dans l'Académie d'Aix-Marseille)
(ne peuvent s'inscrire que les enseignants en poste dans l'Académie d'Aix-Marseille) Autres
(à préciser)

Affectation actuelle : Privé ou Public :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

III – CHOIX DU SECTEUR DISCIPLINAIRE :

Secteur disciplinaire	Cocher la case	Pour les enseignants
		titulaires ou stagiaires des premier et
Langue des signes française		second degré exclusivement

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche, et sollicite mon inscription sur la liste des candidats à l'Examen de la Certification Complémentaire, en LSF au titre de la session 2017.

Date et signature :